

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie coopérative d'Allardville ltée		Date d'inspection Le 28 avril 2026	
Nom de l'établissement Garderie d'Allardville		Numéro de permis 2013177	
Adresse 4572 134 Route Allardville NB E8L 1E4		Numéro de téléphone (506) 725-2072	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 40	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Rachelle Roy Arseneau	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

### Commentaires généraux

-Visite à l'établissement en début d'après-midi pour une inspection de surveillance inattendue  
 -Le ratio fut respecté durant la visite  
 -Les dossiers administratifs suivants sont tenus sur les lieux : Les registres des présences quotidiennes des enfants, les registres des présences des membres du personnel, la planification des menus qui sont offerts par la cafétéria de l'école, les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie  
 -Les pratiques d'évacuation des incendies sont exécutées mensuellement. La garderie va mener des pratiques d'évacuation d'incendies conjointement avec l'école, mais également par eux-mêmes.  
 -Les breuvages chauds sont maintenus dans une tasse hermétique  
 -La routine quotidienne dans le centre éducatif inclus; une période de jeu extérieur d'au moins une heure par bloc de quatre heures, lorsque la météo le permet. Les repas et les collations sont servis aux heures reconnues et une période de repos répondant aux besoins individuels de chaque enfant.  
 -Il fut confirmé auprès des membres du personnel que le temps de relaxation d'un enfant n'ayant pas besoin de sieste ne dépasse pas 30min couchées sur son matelas.  
 -Il fut observé durant la visite que les éducatrices sont engagées auprès des enfants, elles se mettent au niveau des enfants, leur apportent du support et de l'écoute dans l'accomplissement de leurs projets ou dans la gestion de leurs émotions.  
 -Les produits nettoyants et toxiques sont barrés sous clé et hors de portée des enfants  
 -L'environnement extérieur réservé à l'usage des enfants d'âge préscolaire fréquentant la garderie est sécuritaire et muni de barrières qui se referment à l'aide d'un loquet.  
 -Le matériel offert aux enfants dans la zone de jeu extérieur est en quantité suffisante et varié, la surface de jeux est munie de plus d'une surface pour permettre différent type d'activité pour les enfants.  
 -Il fut confirmé auprès de la direction que la toile d'ombre installée sous peu pour offrir aux enfants un endroit pour jouer à l'extérieur à l'abri du soleil.

Observations : À mon arrivée les enfants d'âge préscolaires terminent la sieste, quelques-uns dorment encore. Une partie du groupe est entré en période de jeux libres, pour ensuite passer à la collation. Les enfants d'âge scolaire ont fait leur arriver à la halte, certains ont mangé une collation pour ensuite se préparer à aller jouer dehors. Les enfants d'âge préscolaires se sont préparés, des bacs de peinture et pinceaux ont été sortis pour

Commentaires généraux

aller peindre des roches à l'extérieur.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 28 avril 2026

Date

original signé par

Francine McGraw

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 avril 2026

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*